

Caisse
d'allocations familiales

Direction
action sociale
familiale



Dossier de demande de subvention

2012

Investissement

(construction et réhabilitation de bâtiment)

**Dossier à retourner à Madame la directrice de l'action sociale
de la Caf de Maine et Loire
avant le 23 décembre 2011**

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dossier de demande d'aide à l'investissement est un formulaire simplifié destiné à **tous les gestionnaires ou les collectivités désireux d'obtenir une subvention et/ou un prêt pour construire ou réhabiliter un bâtiment.**

COMMENT SE PRESENTE LE DOSSIER A REMPLIR :

Il est composé de 7 fiches :

↘ Fiche n° 1 : Objet de la demande

Cette fiche (p. 3) est destinée à décrire la nature de l'investissement.

↘ Fiche n° 2 : Renseignements administratifs

Cette fiche (p. 4-6) est destinée à faciliter les relations avec la Caf.

↘ Fiche n° 3 : Présentation du projet

Cette fiche (p. 7-10) est une description de l'opération envisagée (renseignements technique et financier).

↘ Fiche n° 4 : Fonctionnement de l'équipement

Cette fiche (p. 11) décrit le fonctionnement de l'équipement.

↘ Fiche n° 5 : Budget prévisionnel de l'équipement

Dans cette fiche (p.12) figure un budget prévisionnel établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre sans remplir cette fiche.

↘ Fiche n° 6 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche (p.14) permet au **représentant légal de la structure, ou à son mandataire de signer la demande et d'en préciser le montant.**

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

↘ Fiche n° 7 : pièces à joindre au dossier

La liste des pièces à joindre se trouve page 15 de ce dossier.

Sur chaque fiche, cocher la case correspondant à votre situation

MODALITES D'ATTRIBUTION DES PRETS ET SUBVENTIONS :

L'aide financière de la Caf de Maine et Loire prend en charge au maximum 80 % du montant total du projet :

- ⇒ Financement sur fonds nationaux = subventions
- ⇒ Financement sur fonds propres = subventions et/ou prêt

Le prêt est à taux zéro. Il est remboursable en 10 ans.

L'acquisition des terrains (et bâtiments) et les travaux ne doivent pas avoir eu lieu avant que la Caisse d'allocations familiales soit saisie de la demande.

OBJET DE LA DEMANDE

1

Demande de subvention (1) :

Demande de prêt (1) :

- Pour : (réalisation concernée)

.....
.....

- Adresse de l'équipement concerné :

.....
.....

NATURE DE L'OPERATION (1)

- | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|--------------------------|
| ♦ Acquisition de terrain | <input type="checkbox"/> | ♦ Extension | <input type="checkbox"/> |
| ♦ Acquisition d'immeuble | <input type="checkbox"/> | ♦ Aménagement - rénovation | <input type="checkbox"/> |
| ♦ Construction | <input type="checkbox"/> | ♦ Acquisition en mobilier
ou matériel | <input type="checkbox"/> |

ORGANISME MAITRE D'OUVRAGE

- Nom :

- Adresse :

.....
.....

ORGANISME GESTIONNAIRE DE L'EQUIPEMENT

- Nom :

- Adresse :

.....
.....

- Coût global de l'opération € (HT)

- Taux de T.V.A appliqué% Montant de la TVA... €

- Coût global TTC de l'opération €TTC

(1) Cocher la (les) case(s) correspondante(s)

Dans l'hypothèse où la commune est maître d'ouvrage et déjà propriétaire des terrains (bâties ou non), il y a lieu d'exclure leur valeur du coût de l'opération.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CONCERNANT LE MAITRE D'OUVRAGE

Raison sociale : _____

Adresse de son siège social : _____

Code postal : Commune : _____

Téléphone : - - - -